



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Belize

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Belize, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. La Directrice exécutive *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 010 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 1 250 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2000/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	41
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	34
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance (1992)	6
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1995)	140
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	80/80
Taux net de scolarisation primaire/fréquentation (% net, garçons/filles) (1999)	92/90
Pourcentage des enfants atteignant le cinquième niveau du primaire (1997)	72
Pourcentage de la population ayant accès à une eau salubre (2000)	92
Couverture du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%) (1998)	100
Produit national brut (PNB) par habitant (dollars É.-U.)	2 730
Enfants d'un an pleinement immunisés contre : (1999)	
La tuberculose (%)	96
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	87
La rougeole (%)	82
La poliomyélite (%)	84
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)

^a Ces données sont tirées de la publication «Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : Statistiques mises à jour», préparée en tant que supplément au rapport du Secrétaire général : «Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants» (A/S-27/3), et peuvent être différentes des données figurant dans le texte du document.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes demeure essentiellement telle qu'elle a été décrite dans la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001. Cependant, quelques événements récents ont affecté la situation immédiate et la vulnérabilité de certains segments de la population.

2. En octobre 2000, l'ouragan Keith s'est abattu sur le Belize, causant de nombreux dégâts, particulièrement dans les îles Ambergris Caye et Caye Caulker, où la destruction massive d'immeubles et de maisons a laissé 35 % de la population sans abri et sans accès aux services de base. La situation sur le continent a été moins grave, bien que les dommages causés par les inondations qui ont suivi l'ouragan aient affecté de larges zones du Belize, comme les districts d'Orange Walk et de Corozal. Selon une évaluation réalisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les dommages, particulièrement ceux causés au tourisme et aux industries sucrières, se sont montés à 280 millions de dollars. On

s'attend à ce que l'impact de l'ouragan réduise de 1 % le taux de croissance prévu du produit intérieur brut (le taux estimatif était de 6,9 %) et fasse reculer la stratégie d'atténuation de la pauvreté du Gouvernement.

3. Comme indiqué dans la note de pays, malgré les progrès réalisés en ce qui concerne la réalisation de certains des buts du Sommet mondial des enfants, il existe encore des disparités entre les moyennes nationales et les taux atteints dans les communautés rurales et marginalisées. Un tiers de la population vit dans la pauvreté, et plus de la moitié de la population maya vit en dessous du seuil de pauvreté. Un autre sujet de préoccupation est le VIH/sida; le taux d'infection est de 2,1 % et il y a environ de 7 000 à 9 000 cas positifs et 75 % de nouveaux cas parmi la population âgée de 15 à 35 ans. Il ressort d'une enquête menée en 1997 par le Ministère de la santé sur les personnes fréquentant une clinique pour les maladies sexuellement transmissibles à Port Loyola que parmi les jeunes de 14 à 19 ans, 19 % des garçons et 16,7 % des filles étaient infectés par le VIH. En 1992, 80 % de toutes les femmes infectées par le VIH étaient en âge de procréer; en 1998, ce chiffre était passé à 92 %.

Coopération au programme, 1997-2001

4. Le programme de coopération est axé sur le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Sommet mondial des enfants et sur l'appui aux efforts déployés par le Gouvernement et la société civile pour donner suite à la Convention relative aux droits de l'enfant. Les activités de plaidoyer réalisées par l'UNICEF ont contribué à l'adoption du Code de l'enfant et de l'adolescent en 1998. Dans ses commentaires sur le rapport du Nicaragua en 1999, le Comité des droits de l'enfant a reconnu l'influence qu'avait le Code sur la suite donnée à la Convention. Cependant, la faiblesse de la capacité et de la coordination institutionnelles à l'intérieur et entre les secteurs, ajoutée aux contraintes budgétaires, limitent l'application efficace du Code. La mise en place par le Gouvernement de procureurs spéciaux chargés des droits des enfants et des adolescents et des droits des femmes a été un événement important. L'UNICEF a fourni une assistance technique et financière afin de réduire le nombre d'enfants non enregistrés à la naissance. À ce jour, outre les services d'enregistrement existants, il a été créé 19 postes d'enregistrement et des équipes mobiles rurales d'enregistrement ont été organisées, ce qui s'est traduit par l'enregistrement de plus de 50 000 enfants.

5. Les activités de plaidoyer et l'assistance technique offerte par l'UNICEF dans le cadre du projet de réforme juridique et institutionnelle, qui vise à rendre la législation nationale conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont conduit à l'adoption de la loi sur le harcèlement sexuel en 1996, de la loi sur la famille et les enfants en 1998, à la mise en œuvre de la loi sur la violence au foyer et à l'adoption d'un amendement au code pénal en 1999. Ces lois contiennent des dispositions relatives aux droits des enfants et des femmes au Belize, accordent une protection spéciale aux enfants en ce qui concerne le placement dans des familles et l'adoption, rendent obligatoire la déclaration des cas de mauvais traitements des enfants, accroissent l'âge de la responsabilité pénale et fournissent une protection contre le harcèlement sexuel et contre le viol dans le cadre du mariage. Le Comité national de l'enfance et de la famille coordonne la formation aux nouvelles lois dispensée au personnel des tribunaux locaux et de

district, de la Division des services à la famille, du département de la police et des magistrats. Le Gouvernement a signé plusieurs autres accords internationaux, notamment le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

6. En 2000, l'UNICEF a préparé une évaluation complète du système de justice pour mineurs au Belize et a fourni une assistance technique au Ministère du développement humain afin de créer le Département de la réadaptation communautaire. Le Ministère du développement international (Royaume-Uni) a fourni un financement afin de couvrir les frais initiaux et la formation et l'UNICEF continuera d'encourager les réformes juridiques et les programmes offrant d'autres solutions de prise en charge pour éviter l'emprisonnement, et fournira une assistance technique et un certain appui au programme.

7. Grâce au projet relatif au développement et à la durabilité des politiques sociales, l'UNICEF a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour élaborer et approuver une politique spéciale en matière d'éducation (1997), une politique relative aux garderies d'enfants (1998) et un projet de politique concernant l'éducation préscolaire qui sera finalisé cette année. Ces politiques ont, pour la première fois, établi des directives écrites concernant l'octroi de licences et le fonctionnement de ces établissements. En 1999, le Ministère de l'éducation a élaboré une stratégie visant à «Transformer l'éducation au Belize pour le 21e siècle», qui représente un plan complet pour remédier aux problèmes concernant l'accès et la qualité dans tous les secteurs du système d'enseignement. L'UNICEF a appuyé un projet pilote d'éducation préscolaire d'été dans les villages mayas pour faciliter la transition des enfants vers les écoles primaires, qui a été considéré comme modèle réussi. Le Gouvernement s'est engagé à élargir la couverture de l'éducation préscolaire et a envisagé la possibilité de dispenser une éducation bilingue dans les écoles primaires dans des villages mayas sélectionnés. L'appui que fournit l'UNICEF au programme de formation des enseignants entrepris par le Ministère s'est traduit par une couverture accrue en faveur des enfants handicapés et des enfants fréquentant les centres d'éducation préscolaire. Les efforts que déploie l'UNICEF pour intégrer les modules de santé et d'éducation à la vie familiale dans les programmes d'enseignement des écoles primaires et du Collège des enseignants au Belize ont bien progressé.

8. Après avoir démarré lentement, du fait du nombre de partenaires qui y participaient, le projet de renforcement des capacités d'intervention des collectivités et de responsabilisation des parents a remporté des succès considérables en améliorant les connaissances et les compétences des parents sur toute une gamme de sujets affectant les droits et la participation des enfants. Une évaluation externe réalisée en 2000 a montré que le projet avait atteint ses principaux objectifs, bien qu'il n'ait pas fourni un appui adéquat aux dirigeants des collectivités qui avaient reçu une formation afin de pouvoir reproduire la formation dans d'autres collectivités. Des organisations gouvernementales et non gouvernementales créent des groupes d'appui locaux afin de remédier à ce problème. D'autres programmes, comme par exemple la formation en tant que sages-femmes traditionnelles de femmes mayas et kekchi dans le district de Toledo, réalisés en collaboration avec le Ministère de la santé et Plenty International, se préoccupent du rôle des hommes au sein de la famille, et sont orientés vers des groupes cibles spécifiques. Au cours de

la période couverte par le programme, le Comité national de l'enfance et de la famille, la National Organization for the Prevention of Child Abuse (Organisation nationale pour la prévention du mauvais traitement des enfants), l'UNICEF et d'autres partenaires ont poursuivi les campagnes d'éducation des parents et des enseignants et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant. Le Comité national de l'enfance et de la famille a réalisé deux programmes radiophoniques à l'échelon national, l'un géré et exécuté par des enfants – concept qui est actuellement reproduit par d'autres stations de radio.

9. Le Children's Advisory Committee (CAC) (Comité consultatif pour les enfants) auprès de l'UNICEF a été créé en 1997 à la suite de la Conférence des Caraïbes sur les droits de l'enfant, pour conseiller l'UNICEF sur les programmes qui cherchent à remédier aux problèmes auxquels font face les enfants au Belize. Le CAC a organisé des élections pour les enfants en 1998, la Conférence «Stamp Out Child Abuse» en 1999 et le Forum «Keeping the Promise» en 2001. Ce dernier a eu lieu dans l'immeuble du Parlement et y ont assisté des dirigeants politiques, religieux, civils et des milieux des affaires, de même que des enfants venus de l'ensemble du pays.

10. Le bureau de l'UNICEF au Belize a pu répondre rapidement lors de l'ouragan Keith en fournissant des fournitures sanitaires et des aliments aux populations déplacées. Grâce à des fonds fournis par le Ministère du développement international aux fins de la réalisation d'activités de secours en cas de catastrophe, l'UNICEF s'est employé avec des partenaires et des homologues à mettre au point une programmation des interventions d'urgence axée sur les femmes et les enfants, notamment la reconstruction des écoles et la thérapie pour le stress post-traumatique. Les rapports préliminaires indiquent que ces interventions ont favorisé la récupération physique et psychologique des enfants affectés.

Enseignements tirés de la coopération

11. Les enseignements tirés demeurent essentiellement les mêmes que ceux décrits dans la note de pays, notamment la nécessité d'investir davantage dans le renforcement institutionnel des ministères et départements clés, ainsi que dans les efforts d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant et de renforcement des partenariats dans les secteurs clés. Cependant, une analyse supplémentaire a mis en relief d'autres enseignements qui ont affecté la planification du nouveau cycle de programmation.

12. L'appui fourni par l'UNICEF à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données du secteur social s'est traduit par la première publication annuelle d'indicateurs sociaux clés par le Bureau central de statistique. Malgré les succès remportés, le manque d'informations dans des domaines critiques entrave toutefois le développement et le suivi du programme. Malgré les petites dimensions du pays, il n'est pas toujours facile d'obtenir des informations vérifiables et à jour sur la situation des femmes et des enfants. Le suivi, la recherche et l'analyse sont des domaines clés dans lesquels il faut renforcer les capacités afin de faciliter la mobilisation sociale, la formulation des politiques et la mobilisation des ressources.

13. Au lendemain des ouragans Mitch et Keith et face à la vulnérabilité continue du pays aux catastrophes naturelles, l'UNICEF a reconnu la nécessité d'accorder une

attention marquée au niveau sectoriel à la préparation aux situations d'urgence dans le programme de pays.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Renforcement du développement intégré de l'enfant	198,00	226,75	226,75	226,75	226,75	1 105,00
Environnements propices au développement des adolescents	267,50	267,50	267,50	267,40	267,40	1 337,40
Dépenses intersectorielles	136,50	107,80	107,80	107,80	107,70	567,60
Total partiel	602,00	602,00	602,00	602,00	602,00	3 010,00
Autres ressources						
Renforcement du développement intégré de l'enfant	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	500,00
Environnements propices au développement des adolescents	125,00	125,00	125,00	125,00	125,00	625,00
Dépenses intersectorielles	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	125,00
Total partiel	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	1 250,00
Total	852,00	852,00	852,00	852,00	852,00	4 260,00

Élaboration du programme de pays

14. Le Ministère du développement humain préside le comité interministériel qui coordonne le processus de préparation du programme de pays. Le programme de pays proposé a été élaboré sur la base de l'analyse de situation, du projet de bilan commun de pays, de l'examen des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, des priorités nationales telles qu'elles figurent dans la Stratégie d'éradication de la pauvreté et le Plan d'action 1999-2003, et des priorités régionales de l'UNICEF. Une analyse supplémentaire du système de justice pour mineurs et de l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que l'Enquête nationale sur la santé familiale ont été utilisées afin de déterminer les priorités du programme de pays.

15. Les progrès ont été évalués et des lignes d'action stratégiques ont été recommandées lors de réunions consultatives avec les partenaires. Les parties prenantes, les membres de la société civile et les partenaires d'institutions gouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont participé à l'analyse de situation et ont aidé à définir les stratégies et les priorités du programme de pays proposé telles qu'elles sont reflétées dans la note de pays. Le programme de pays et un plan d'action ont été élaborés par la suite, lors de consultations auxquelles ont participé tous les partenaires des programmes. Des représentants du Ministère du développement international, du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), le CAC et le personnel de l'UNICEF ont participé à ce processus.

Buts et objectifs du programme de pays

16. Le programme de pays, dans l'ensemble, a pour but de contribuer à la promotion et à la défense des droits de tous les enfants du Belize. Par l'intermédiaire du programme, l'UNICEF et ses partenaires entreprendront des activités de plaidoyer pour que tous les enfants de toutes les origines jouissent des plus hautes normes de qualité possibles en matière de santé et de nutrition et atteignent leur plein potentiel de développement physique, émotionnel, social et intellectuel dans un environnement sûr et soucieux de leur bien-être. La principale stratégie visera à renforcer les capacités du Gouvernement et de la société civile de créer des systèmes et des structures qui garantissent la réalisation effective des droits de tous les enfants.

17. À cette fin, deux programmes seront axés sur deux étapes du cycle de vie de l'enfant – la jeune enfance et l'adolescence. Ces deux étapes sont des domaines prioritaires identifiés dans l'analyse de situation et autres documents de base et dans lesquels l'UNICEF jouit d'un avantage comparatif et peut avoir un impact considérable sur le bien-être des enfants du Belize. Le premier programme, concernant le renforcement du développement intégré de l'enfant, vise à instaurer des environnements sûrs et solidaires pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans et à garantir qu'ils ont accès aux services de base qui leur permettront d'atteindre une croissance et un développement optimum, notamment l'enregistrement des naissances dans les délais prescrits. Il aidera à créer un environnement propice qui facilitera le développement intégré (social, physique, psychologique et intellectuel) des jeunes enfants. Le second programme, visant à instaurer des environnements propices au développement des adolescents, a pour but de promouvoir les possibilités de développement des adolescents et leur participation aux questions affectant leur bien-être. Il s'efforcera d'avoir un impact sur la législation et les politiques concernant les adolescents; de garantir qu'ils ont accès à l'information relative aux questions sanitaires clés, particulièrement le VIH/sida; et d'encourager leur participation au sein de la famille et de leur environnement scolaire.

Liens avec les priorités nationales et internationales

18. Le programme de pays contribuera à la réalisation de la Stratégie et du Plan d'action d'éradication de la pauvreté du gouvernement, 1999-2003, qui visent à lutter contre la pauvreté qui affecte plus d'un tiers de la population. Le Plan d'action comprend une stratégie visant à remédier aux situations d'injustice et d'inégalité, à faciliter un accès accru aux services et à renforcer les capacités d'intervention des gouvernements locaux et de la société civile. Il comprend également des plans de développement des capacités d'intervention d'urgence à court terme, l'amélioration à moyen terme des infrastructures, et des initiatives de planification économique et sociale à long terme. Le programme de pays est étroitement relié aux réformes entreprises dans les secteurs de la santé et de l'éducation et au processus de décentralisation actuellement en cours et leur fournit un appui.

19. Le programme de pays reflète également les priorités mondiales et régionales de l'UNICEF et mettra l'accent sur la nécessité d'assurer l'éducation et le développement du jeune enfant, la protection contre la violence, la prévention du VIH/sida et sur l'importance que revêt le développement des adolescents, notamment l'éducation des filles.

20. L'UNICEF maintient de solides liens avec les deux autres organisations œuvrant dans le pays – le PNUD et l'OPS/OMS. Les chefs de ces trois organisations sont convenus que la préparation du bilan commun de pays serait entreprise sous la direction de l'UNICEF. L'étape suivante consistera en un atelier analytique avec les partenaires, les homologues et les scientifiques civils en vue d'élaborer le document définitif qui conduira à la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les institutions des Nations Unies ont également collaboré dans les domaines de la prévention du VIH/sida en finançant des projets conjoints entrepris par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, et des interventions d'urgence. La collaboration du Fonds des Nations Unies pour la population sera requise pour traiter de questions telles que les droits en matière de santé génésique et de santé sexuelle, celle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, et celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale, dans le domaine de l'éducation.

Stratégie de programme

21. La stratégie d'ensemble du programme demeure la même que celle qui est décrite dans la note de pays. Elle est axée sur une approche fondée sur les droits et se concentre sur le plaidoyer en faveur d'une réforme juridique et de la formulation de politiques d'intérêt général, la mobilisation sociale des groupes et organisations de la société civile, l'assistance technique pour l'élaboration de programmes sur la participation des adolescents, le renforcement institutionnel pour soutenir la décentralisation et la coopération avec la société civile. La prestation de services ne s'appliquera qu'aux projets pilotes visant à atteindre les populations exclues et marginalisées qui, s'ils réussissent, seront reproduits par le personnel national de contrepartie. Le programme suit une approche de programmation intersectorielle qui permet à l'UNICEF de compléter les efforts déployés par d'autres partenaires et de renforcer les capacités du Gouvernement dans les domaines de l'éducation des jeunes enfants et du développement des adolescents.

22. Le programme de pays mettra l'accent sur des thèmes intersectoriels, notamment la participation communautaire, la réduction des disparités, la préparation aux situations d'urgence, le VIH/sida et la problématique hommes-femmes. Ces domaines bénéficient déjà d'une coopération interministérielle et intersectorielle et l'intégration et les interventions intersectorielles revêtent une grande importance. Les deux premiers thèmes, la participation communautaire et la réduction des disparités, sont considérés comme essentiels à la durabilité. La participation des parties prenantes aux processus de développement sera renforcée grâce au plaidoyer et à une participation accrue des autorités locales et des groupes communautaires. À la suite de l'ouragan Keith, en octobre 2000, il est devenu évident qu'il fallait accorder une attention continue à la préparation et aux interventions en cas d'urgence. L'UNICEF s'efforcera de conserver les alliances qu'il a déjà forgées afin de faire face aux besoins urgents à la suite de l'ouragan et

de renforcer la capacité des partenaires et homologues en matière de préparation et d'interventions en situations d'urgence, liés aux interventions en cours du programme. La prévention et le traitement du VIH/sida seront intégrés à l'ensemble du programme de pays en collaboration avec la Commission nationale de lutte contre le VIH/sida et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, et avec l'appui de l'initiative multinationale régionale de lutte contre le VIH/sida pour 2002-2006 (E/ICEF/2001/P/L.62) et le Plan stratégique national (1999-2003) de l'Équipe de travail nationale sur le VIH/sida, qui est actuellement mis en œuvre. L'intégration de la problématique hommes-femmes se poursuivra grâce au plaidoyer en faveur de la réforme juridique, de l'élaboration des politiques, du renforcement des capacités, de l'éducation et de la formation des filles, en mettant l'accent particulièrement sur la participation des hommes à l'éducation des enfants et leur rôle au sein de la famille. Chaque élément du programme de pays comprendra également un suivi et une évaluation.

23. Comme il est indiqué ci-dessus, le programme a été conçu pour mettre l'accent sur le développement du jeune enfant et des adolescents, maximisant les interventions du programme, particulièrement dans le domaine de l'éducation primaire. Toutefois, la coopération sera élargie, le cas échéant, pour inclure les enfants de 6 à 12 ans dans les programmes existants tels que l'initiative intégrée relative à la santé scolaire.

24. *Renforcement du développement intégré de l'enfant.* Le programme sera axé sur le soutien et l'expansion des services de base en matière de santé afin d'atteindre les populations exclues, l'accent étant mis sur la vaccination. Il sera exécuté par l'intermédiaire de deux projets visant : a) l'environnement propice aux enfants; et b) l'appui aux familles. Les deux projets encourageront l'élaboration de politiques et de plans à long terme afin d'obtenir des services sanitaires de qualité et durables et, lorsque approuvé, réaliser des activités de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la politique sur la santé sexuelle et génésique.

25. Dans le cadre du projet relatif à l'environnement propice aux enfants, l'UNICEF s'efforcera de promouvoir la continuité de la prestation de services sanitaires essentiels aux enfants de 0 à 6 ans et mettra l'accent sur le développement des jeunes enfants. Le projet appuiera l'élaboration de politiques et de législations et encouragera une allocation accrue des ressources dans l'ensemble du secteur de la santé et du développement des enfants afin d'aider le Belize à remplir les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En même temps, le projet appuiera la mise en œuvre de programmes par les homologues nationaux et autres partenaires en vue d'élargir la couverture et la qualité des centres d'éducation préscolaire, et de réviser le système de garderies d'enfants grâce à une série d'initiatives, notamment un programme d'accréditation, la formation et l'élaboration de programmes d'enseignement. L'UNICEF appuiera ces initiatives en fournissant une assistance technique afin de renforcer les capacités.

26. Grâce au projet de l'appui aux familles, la famille sera reconnue comme étant responsable au premier chef de la protection et de la stimulation des jeunes enfants. Le projet encouragera la participation des parents et des collectivités en renforçant le Comité national de l'enfance et de la famille; en intensifiant les partenariats avec les réseaux et groupes existants qui œuvrent en faveur des droits des femmes; en favorisant la protection juridique des familles et des enfants et en garantissant la mise en œuvre des réformes juridiques; en renforçant la capacité organisationnelle

des collectivités; et en accroissant le nombre de programmes d'éducation parentale. Vu la vulnérabilité du pays aux ouragans, le projet fournira également un appui à la préparation aux situations d'urgence au niveau local.

27. L'UNICEF aura principalement pour rôle d'appuyer les interventions relatives au bien-être des mères, des nouveau-nés et des jeunes enfants entreprises par les homologues nationaux. Le Ministère du développement humain sera responsable de l'ensemble de la coordination du programme de renforcement du développement intégré de l'enfant, et surveillera et la mise en place et la qualité des centres de garderies d'enfants. Dans le cadre de son National Health Insurance Plan (Plan national d'assurance maladie), le Ministère de la santé appuiera les activités de maternité sans risques, de détection précoce des handicaps, de nutrition des femmes enceintes et des enfants et suivra l'état de santé des enfants et des femmes. Le Ministère de l'éducation, par l'intermédiaire de son Service d'éducation préscolaire, est responsable de la gestion et du suivi des interventions en matière d'éducation préscolaire telles que l'élaboration de politiques et de plans à long terme visant à garantir la durabilité de ces services, la formation et l'élaboration de programmes scolaires et les efforts déployés pour sensibiliser le public à l'importance que revêt le développement du jeune enfant. Les Ministères du développement rural et du développement humain superviseront l'application des lois et des mesures pertinentes ayant pour but d'accroître le renforcement des capacités d'intervention des collectivités et la responsabilisation des familles. Le Comité consultatif national de développement humain, dont l'UNICEF est membre, apportera une aide au suivi des produits et des résultats et sera responsable de la coordination des politiques gouvernementales et des services concernant les familles et les programmes d'appui aux parents. Le Ministère du Procureur sera responsable de la révision des lois et le Comité national de l'enfance et de la famille sera chargé de l'application et du suivi des changements.

28. *Environnements propices au développement des adolescents.* Le programme aura principalement pour but de faciliter le développement et la participation des adolescents dans un environnement sûr et solidaire. Il comprend trois projets : a) la justice pour mineurs et la réforme juridique; b) la santé des adolescents et la prévention du VIH/sida; et c) la santé et le développement des adolescents.

29. Le projet relatif à la justice pour mineurs et à la réforme juridique fournira un appui aux réformes afin de garantir qu'elles sont pleinement conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant. Il appuiera la réforme de la justice pour mineurs, l'adoption d'autres solutions de prise en charge pour éviter l'incarcération des jeunes avec des adultes et la formation et les services axés sur la prévention de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. Le Ministère du développement humain et le Comité national de l'enfance et de la famille dirigeront le processus de réforme de la justice pour mineurs, en favorisant la réforme de toutes les lois relatives aux enfants délinquants. Ils recevront un appui grâce à une série d'efforts coordonnés entre différentes institutions et départements gouvernementaux, notamment le Community Rehabilitation Department (Département de réadaptation communautaire) et le Department of corrections (Département de correction). D'autres mesures comprendront la révision et la mise à jour des lois, la sensibilisation du public et la formation des agents de probation.

30. Les adolescents représentent une assez large proportion de la population et il est extrêmement nécessaire de procéder à une sensibilisation aux questions sanitaires

qui les touchent, telles que la santé sexuelle et génésique; la prévention des infections sexuellement transmises, particulièrement le VIH/sida; et la prévention de la toxicomanie. Le projet relatif à la santé des adolescents et à la prévention du VIH/sida encouragera les adolescents, les parents et les enseignants à adopter des attitudes positives dans des domaines tels que des modes de vie sains, les relations interpersonnelles, la sexualité, l'estime de soi et l'autosuffisance. Le projet encouragera et appuiera l'élaboration de politiques et de lois spécifiques relatives à la grossesse chez les adolescentes et au VIH/sida et l'instauration d'environnements propices à la participation et au développement des adolescents. La question des adolescents en tant que dispensateurs de soins sera également abordée et le projet bénéficiera de l'élément concernant l'éducation parentale du projet d'appui aux familles.

31. En coordination avec le Plan de la Commission nationale de lutte contre le VIH/sida (2000-2003), programme appuyé par des institutions des Nations Unies, plusieurs organisations non gouvernementales et ministères, l'UNICEF et le personnel national de contrepartie cibleront spécifiquement les adolescents en tant que principaux bénéficiaires des actions en matière de prévention du VIH/sida et des activités de sensibilisation. Ce programme recevra également un appui de l'initiative multinationale régionale de lutte contre le VIH/sida. Le Ministère de la santé introduira des services sanitaires «amis des jeunes», concept qui a déjà été introduit avec succès par la Belize Family Health Association (Association de santé familiale du Belize). Le Département des affaires féminines instaurera une veille sanitaire femmes, qui mettra l'accent sur les jeunes hommes, les femmes et les couples. Le programme appuiera des initiatives visant à fournir des programmes d'éducation sanitaire spécialisés. L'une de ces initiatives est le projet des Caraïbes devant incorporer l'éducation en matière de santé et de vie familiale en tant qu'élément central dans les nouveaux programmes scolaires destinés aux écoles primaires et secondaires. L'UNICEF et l'OPS continueront d'appuyer cette initiative en fournissant une formation et une assistance technique. Le Ministère de l'éducation gèrera cet élément du programme.

32. Le projet de développement et de participation des adolescents encouragera la participation des adolescents par l'intermédiaire de projets de développement exécutés avec et à l'intention des adolescents et portant sur des questions qui les préoccupent. Des mesures structurelles seront accompagnées par des interventions à court et moyen termes telles que les programmes de rattrapage scolaire, la formation aux compétences et l'éducation des adolescentes. L'UNICEF fournira un appui à des programmes pilotes destinés aux adolescents dans les domaines de l'acquisition de compétences en matière de direction, l'autonomisation, les programmes de nouveaux types d'enseignement et le développement communautaire et veillera à ce qu'il soit mis un accent plus marqué sur les questions sexospécifiques, particulièrement dans les domaines de l'accès à l'éducation et du rôle des hommes au sein de la famille.

33. Conformément à la stratégie de réforme de l'éducation du Gouvernement, projet appuyé par la Banque mondiale et le Ministère du développement international, l'UNICEF fournira un appui aux initiatives tendant à accroître le nombre d'écoles amies des enfants et des adolescents et à instaurer, dans les familles, les collectivités et les écoles, un environnement plus démocratique et propice aux adolescents. Des campagnes de sensibilisation du public feront ressortir l'importance que revêt la participation des adolescents dans la famille, à l'école et dans la collectivité. Le

Comité national de l'enfance et de la famille, le Ministère du développement humain et le Ministère de la jeunesse collaboreront à la mise en œuvre de cet élément du programme.

34. Des *dépenses intersectorielles* seront utilisées au titre de l'appui technique fourni dans les domaines de la mobilisation sociale, du transport et des communications; de la technologie de l'information; et un montant limité sera alloué au suivi, à l'évaluation et à la planification et à la coordination générales du programme.

35. Le personnel essentiel et l'appui aux deux programmes, de même que les activités de planification et de suivi seront financés au moyen de la masse commune des ressources, et des fonds supplémentaires seront alloués pour élargir l'impact du renforcement des capacités et l'appui à la reproduction de projets pilotes réalisés au niveau des collectivités.

Suivi et évaluation

36. Les activités de suivi et d'évaluation sont structurées dans le plan intégré de suivi et d'évaluation. Les principaux indicateurs utilisés pour évaluer les progrès et les résultats de l'ensemble du programme de pays comprendront le nombre de lois ayant fait l'objet d'un amendement pour être rendues conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le nombre de jeunes enfants et de familles ayant accès aux services sanitaires de base et aux services de stimulation et de développement des très jeunes enfants; les taux de grossesses chez les adolescentes; et le nombre de programmes offrant des solutions autres que l'incarcération des délinquants juvéniles. L'UNICEF entreprendra le suivi des projets sur une base continue grâce à des visites sur le terrain afin de faire rapport sur les contraintes rencontrées et sur les progrès accomplis dans chaque élément de projet. Chaque année au mois de novembre, il sera procédé à des examens annuels des projets, et tout ajustement à apporter aux objectifs des projets et aux buts des programmes sera reflété dans le plan d'action de l'année suivante. Les principales évaluations qui doivent être menées à bien au cours de la période couverte par le programme comprendront l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des soins de santé maternelle et infantile; l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'assurance maladie; la réduction des maladies évitables chez les nourrissons et les enfants; et la détection précoce de handicaps. Les activités d'évaluation seront planifiées, réalisées et analysées par le personnel des ministères de contrepartie, des organisations non gouvernementales et l'UNICEF. Si nécessaire, il sera fait appel à une assistance technique contractuelle externe pour mener à bien les activités d'évaluation. L'examen à mi-parcours du programme, qui sera réalisé en 2004, évaluera les principaux indicateurs stratégiques relatifs à la capacité institutionnelle d'autosuffisance du pays en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant.

37. Le programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités du personnel de contrepartie en matière de suivi et d'évaluation et s'efforcera de stimuler et d'institutionnaliser la participation de la société civile et des adolescents au suivi, à l'évaluation, à l'analyse et à la planification. Le Bureau central de statistique demeure le principal partenaire dans le domaine de la mise à jour des statistiques du

secteur social qui seront publiées tous les ans. Le Comité national de l'enfance et de la famille est le principal partenaire en ce qui concerne l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et le Département des affaires féminines est chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Collaboration avec les partenaires

38. Le programme de pays proposé renforcera les liens avec des partenaires clés tels que les ministères du développement humain, de la santé et de l'éducation et s'efforcera de rechercher et d'élargir de nouveaux partenariats avec les organisations de la société civile. Le modèle conjoint gouvernement-organisations non gouvernementales utilisé au Belize pour la prestation de services et la réalisation des projets s'est révélé réussi et durable. L'UNICEF continuera d'appuyer ce modèle qui stimule l'efficacité et jouera un rôle important dans le processus de décentralisation. Le programme de pays continuera de fournir un appui à la coordination intersectorielle et de coparrainer les initiatives de coordination. Les partenariats existants avec les institutions bilatérales et multilatérales seront renforcés grâce à des consultations périodiques et des visites conjointes sur le terrain. Le bureau de l'UNICEF au Belize espère forger de nouveaux partenariats bilatéraux avec le Ministère du développement international pour la justice pour mineurs, le Gouvernement japonais pour la prévention du VIH/sida, des donateurs spécifiques par l'intermédiaire du programme sous-régional en faveur des groupes de population autochtones d'Amérique centrale et l'Agencia Española de Cooperación Internacional (Agence espagnole pour la coopération internationale) et la Banque interaméricaine de développement, dans le domaine de l'éducation.

39. Le bureau de l'UNICEF au Belize accroîtra graduellement le nombre de partenariats avec les organisations de la société civile dans des domaines tels que les droits des enfants et le renforcement des capacités d'intervention des collectivités. Les relations établies avec les organisations non gouvernementales en matière de santé, de développement des adolescents et de plaidoyer en faveur des droits des enfants se poursuivront et seront renforcées. L'UNICEF accroîtra sa collaboration avec les institutions nationales, des Caraïbes et internationales telles que l'Université du Belize, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Banque de développement des Caraïbes et l'Université des Antilles dans des domaines spécifiques d'intérêt commun. Comme indiqué ci-dessus, les partenariats se poursuivront également avec le PNUD et l'OPS/OMS, qui sont les deux organisations des Nations Unies opérant dans le pays.

Gestion des programmes

40. Le Comité interministériel, présidé par le Ministère du développement humain, et comprenant les ministères du secteur social, des organisations non gouvernementales et des institutions des Nations Unies, coordonnera la mise en œuvre et l'examen de l'ensemble du programme de pays, y compris les examens annuels conjoints avec les partenaires. Afin de garantir que les priorités nationales sont respectées et d'assurer sa complémentarité dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des consultations seront tenues avec d'autres institutions des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et les principaux

partenaires lors des sessions consacrées à l'examen à mi-parcours et à la planification annuelle. Le Comité évaluera les progrès accomplis et suggérera les ajustements nécessaires. Le personnel des programmes et des opérations de l'UNICEF coordonnera la planification et le suivi des éléments du programme de pays et travaillera en étroite collaboration avec les ministères sectoriels compétents et d'autres institutions à la gestion du programme.

Tableau

Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Belize
Programme : 2002-2006

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars É.-U.)						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total
Ressources ordinaires																
Renforcement du développement intégré de l'enfant	1 105 000		1 105 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Environnements propices au développement des adolescents	1 337 396		1 337 396	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	262 396	262 396
Dépenses intersectorielles	567 604		567 604	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	221 361	221 361
Total RO	3 010 000		3 010 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	483 757	483 757
Autres ressources																
Renforcement du développement intégré de l'enfant		500 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Environnements propices au développement des adolescents		625 000	625 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles		125 000	125 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	99 569	99 569
Total AR		1 250 000	1 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	99 569	99 569
Total général RO + AR	3 010 000	1 250 000	4 260 000	0	0	0	0	0	0	0	1	3	4	0	583 326	583 326
Budget d'appui au programme																
Dépenses d'exploitation			301 700	0	0	0	1	0	0	1	0	2	3	785 526	285 028	1 070 554
Effectifs																
Total général (RO + AR + BAP)				0	0	0	1	0	0	1	1	5	7	785 526	868 354	1 653 880
Nombre de postes et dépenses de personnel :																
Au début du programme proposé														1	2	4
À la fin du programme proposé (à titre indicatif)														1	1	5

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.